

Députation des artistes composant le bureau des bâtiments de la commune de Paris, et réponse du Président, lors de la séance du 7 juillet

Charles Malo, comte de Lameth

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lameth Charles Malo, comte de. Députation des artistes composant le bureau des bâtiments de la commune de Paris, et réponse du Président, lors de la séance du 7 juillet. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 31-32;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_28\\_1\\_11568\\_t1\\_0031\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11568_t1_0031_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

un emprisonnement qui ne pourra excéder un an. L'amende sera toujours de 500 livres, et l'emprisonnement de deux années, en cas de récidive. »

**M. Lanjuinais.** Je ne demandais que cela ; je l'approuve solennellement.

(L'article 15 est mis aux voix et adopté.)

Art. 16.

« Les auteurs de ces délits pourront être saisis sur-le-champ et conduits devant le juge de paix. »  
(Adopté.)

**M. le Président** donne lecture d'une *lettre des électeurs de la ville de Paris en 1789*, ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Les électeurs de la capitale de l'année 1789, ces hommes dont le patriotisme et les travaux ont si heureusement secondé la Révolution française, ont obtenu l'année dernière que les représentants de la nation assistassent au *Te Deum* annuel qu'ils ont consacré jusqu'au décès du dernier d'entre eux, pour célébrer l'immortelle journée du 14 juillet.

« Ce te députation, en donnant en quelque sorte un caractère national à un serment, tout à la fois civil et militaire, a rappelé le jour où un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale étaient venus applaudir au succès de la ville de Paris pour la conquête de la liberté.

« De semblables souvenirs sont en même temps et si utiles et si doux à retracer que les électeurs de 89 sollicitent et espèrent la même bienveillance dans le moment où la France entière montre le même esprit qui nous animait alors.

« Nous sommes avec respect, etc.

(L'Assemblée décide qu'une députation assistera à cette cérémonie.)

**M. le Président** lève la séance à huit heures et demie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. CHARLES DE LAMETH.

Séance du jeudi 7 juillet 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

**M. le Président.** J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée la prestation de serment des officiers du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs en garnison à Vienne, qui, sur la notice du décret de l'Assemblée et avant que ce décret ait été légalement et officiellement envoyé, se sont présentés aux corps administratifs. Ce fait est attesté par un procès-verbal de la municipalité de Vienne du 1<sup>er</sup> de ce mois, envoyé à l'Assemblée nationale.

(L'Assemblée ordonne qu'il en sera fait mention au procès-verbal.)

*Une députation de la commune, des corps admi-*

*nistratifs et judiciaires, des citoyens armés de Saint-Germain-en-Laye et des corps militaires qui y résident est admise à la barre.*

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Vous avez donné au peuple français une Constitution qui lui assure sa liberté ; vous avez fait plus, vous lui avez donné l'exemple de la fermeté, du courage et de la sagesse, qui, seuls, pouvaient en consolider les bases. Que de combats n'avez-vous pas eu à soutenir pour défendre ce superbe monument, que nos ennemis attaquaient de toutes parts ! Deux fois, Messieurs, vous avez sauvé la patrie ; et les époques en seront à jamais mémorables. Animé par un si bel exemple, quel est celui d'entre nous qui ne trouve pas dans son cœur la résolution bien décidée de mourir sous les drapeaux de la liberté, plutôt que de retomber dans le honteux esclavage d'où vous nous avez tirés ?

« Nous venons, Messieurs, au nom de la commune de Saint-Germain-en-Laye, au nom des corps administratifs et judiciaires, au nom de tous les citoyens armés, au nom des corps militaires qui résident au milieu de nous, renouveler dans le sanctuaire de la liberté, le serment d'être fidèle à la nation et à la loi. Nous venons aussi, au nom de la commune de Saint-Germain, offrir à la nation, que vous représentez, l'élite de la jeunesse, qui se dévoue à la défense de la patrie. Votre décret du 21 juin dernier fut pour eux le cri de la patrie en danger ; et, dès le lendemain, nous comptions deux cents bras armés pour sa défense : ils n'attendent que le signal du départ. Vous voyez devant vous ceux qu'ils ont choisis pour venir jurer, en leur nom, que tant qu'il existera un ennemi de la nation et de la liberté, ils ne connaîtront que l'alternative ou de mourir, ou de ne poser les armes qu'après les avoir rendues victorieuses. »

**M. le Président** répond :

« Messieurs, le courage, le dévouement, et surtout l'union de tous les Français dans le moment de crise où s'est trouvé l'État, sont une grande et terrible leçon pour les ennemis de notre liberté : puissent-ils en profiter, et sentir qu'un peuple immense, animé des mêmes sentiments, qui regarde la liberté comme le premier des biens, est et sera toujours invincible ! La nation a bien prouvé, par sa modération dans cette circonstance, qu'elle est puissante et libre ; car elle a été généreuse. L'Assemblée nationale s'applaudit de votre confiance ; elle est le gage le plus certain de l'heureux achèvement, du maintien et de la durée de la Constitution : elle me charge de vous assurer que c'est avec le même sentiment qu'elle reçoit vos serments.

« Elle vous invite à assister à sa séance ». (Applaudissements.)

**M. le Président** fait ensuite lecture de la formule du serment.

*Les membres de la députation prêtent ce serment au milieu des applaudissements ; ils sont ensuite admis à la séance.*

(L'Assemblée décrète l'impression du discours de la députation et de la réponse du président ainsi que leur insertion dans le procès-verbal.)

*Une députation des artistes composant le bureau*

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

des bâtiments de la commune de Paris est admise à la barre.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Vous voyez devant vous les artistes composant le bureau des bâtiments de la commune de Paris; ils viennent, pleins du respect que l'on doit aux représentants d'un peuple libre, offrir à la patrie une contribution volontaire destinée à payer les braves défenseurs de nos frontières.

« Vivre libres ou mourir, voilà le cri de tous les Français. Nous en avons tous fait le serment : nous venons le renouveler devant l'Assemblée nationale. La patrie est en danger : il faut que tous ses enfants se réunissent pour la défendre; il faut voler à la frontière pour s'opposer aux efforts que les despotes, ennemis de notre liberté, pourraient tenter contre elle. Qu'ils tremblent, ces ennemis insensés! ils apprendront, en recevant la mort, avec quelle énergie des Français combattent pour la liberté.

« Pour nous, Messieurs, ne pouvant abandonner le poste où nous a placés la municipalité de Paris, nous continuerons à remplir nos fonctions et tous les devoirs qui y sont attachés; nous défendrons ici nos foyers, nos femmes et nos enfants, avec le courage d'hommes libres. Mais cela ne suffit pas à notre patriotisme : nous voulons, sinon individuellement, du moins par tous les moyens qui sont à notre disposition, concourir à la défense commune. En conséquence, nous supplions l'Assemblée nationale de recevoir l'engagement, que nous contractions devant elle, de pourvoir, pendant un an, à l'entretien de dix de nos frères d'armes qui se destinent volontairement à la défense des frontières, par une contribution volontaire de *trois mille livres* prélevés sur nos appointements, qui nous sont accordés par la municipalité.

« Puisse notre exemple être suivi par tous ceux que des circonstances particulières attachent à leurs foyers! Puisse également le léger sacrifice que nous faisons à la patrie, être auprès de l'Assemblée nationale le gage de notre dévouement pour la défense de notre Constitution »! (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Messieurs,

« Le goût et l'étude des arts élèvent l'âme, la rendent plus propre à sentir le prix de la liberté et à s'enflammer pour sa défense. On a remarqué dans notre Révolution que les artistes célèbres s'étaient presque tous distingués par leur patriotisme : la preuve d'attachement que vous donnez aujourd'hui à la patrie confirme cette observation, qui honore la profession des arts. L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction, et votre offrande, et vos hommages; elle vous invite à assister à sa séance ». (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée décide l'impression du discours de la députation et de la réponse du président ainsi que leur insertion dans le procès-verbal.)

Une députation du département de la Marne, du district et de la commune de Châlons, est admise à la barre.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« La nation triomphe pour la troisième fois de

ses ennemis. Le roi, séduit par des conseils pervers, abandonnant ses serments, oubliant les sentiments de son cœur, si clairement exprimés au milieu de vous le 4 février 1790, fuyait son peuple; et devenu, sans le prévoir sans doute, le ministre de la vengeance des mécontents, il allait immoler la France entière à l'orgueil humilié et au fanatisme désespéré.

« Rassurons-nous : un ange tutélaire a veillé au salut de l'Empire; l'être invisible, qui est présent aux conseils des rois, a vu les desseins des méchants et la trame des traîtres : il s'en est joué; il a posé le terme où leurs projets devaient échouer; il a marqué de son doigt le lieu de leur confusion. Le roi, au moment d'échapper à la nation, est arrêté dans sa fuite par les braves citoyens de Varennes. Reconquis par le peuple français, il est rendu à la capitale; et ainsi se vérifie ce que nous avons dit en invitant un ancien prélat à l'obéissance : *La régénération du royaume est trop marquée dans les desseins de la providence, pour oser tenter d'en contrarier le succès.*

« Oui, Messieurs, nous serons libres; et la liberté, ce patrimoine que nous tenons de la nature, nous appartient aujourd'hui de nouveau par droit de conquête. Dans ce grand événement, qui agite maintenant le royaume, les Français montrent à l'Europe étonnée qu'ils sont dignes de cette liberté, puisqu'ils savent la défendre. Nous voudrions qu'il nous fût donné de vous peindre l'ardeur et l'intrépidité qui se sont manifestées pour la cause commune dans tous les cœurs français, à la nouvelle du péril qui, dans la fuite du roi, semblait menacer la chose publique. Un sentiment de courage et de force s'est exprimé à la fois dans toutes les parties de l'Empire. C'est dans ce moment que s'est vraiment déployée toute l'énergie d'un grand peuple pour le maintien d'une Constitution qui le rétablit dans sa dignité, et sur laquelle il fonde sa prospérité et son bonheur.

« Achevez-la donc, Messieurs; achevez-la, cette Constitution, pour laquelle vous avez été envoyés; achevez-la avec ce courage qui triomphe de tous les obstacles, avec cette intrépidité qui en déconcerte les ennemis, avec cette fierté qui les dédaigne. Plus les ennemis de la patrie feront d'efforts contre elle, plus ils connaîtront la force invincible d'une nation qui a repris sa souveraineté, et qui veut enfin user de sa puissance.

« Dépositaires des droits de la nation que vous représentez, que manquerait-il à vos pouvoirs pour assurer, dans la crise où vous êtes placés, une Constitution que tous veulent, et que tous ont juré de maintenir? Le nouvel ordre d'événements exige de nouveaux travaux, de nouvelles fatigues, et vous expose peut-être à de nouveaux dangers; mais c'est de la sagesse de vos conseils, de la prudence de vos délibérations, et de cette fermeté constante qui a vaincu, bravé et surmonté toutes les difficultés, que le peuple français attend le complément de sa Constitution. Les circonstances peuvent bien la retarder, mais elles ne peuvent l'arrêter. La souveraineté de la nation serait imparfaite, serait nulle, s'il existait hors d'elle un maître, tandis qu'elle n'en reconnaît d'autre que la loi.

« Dignes de la confiance du peuple français, dont vous avez si bien mérité en travaillant à son bonheur, ce peuple, aujourd'hui vraiment grand par vos efforts, se repose entièrement sur votre zèle infatigable. Il verrait avec regret, avec inquiétude, se trop rapprocher le moment de votre